République Française Département Loir et Cher

COMPTE RENDU

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre séance du 05/04/2022

L' an 2022 et le 5 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre Maire

<u>Présents :</u> M. WARDEGA Pierre, Maire, Mmes : HERCOUET Sylvie, TROISPOUX Cécile, LOUET Christine, VALEGA Nathalie, RÉTIF Kathy MM : CHICOINEAU René, JAHAN Eric, TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoit.

Absents excusés :

PINON Nathalie procuration à RÉTIF Kathv

BONNEAU Marie Lyne procuration à TROISPOUX Cécile

FESSENMEYER Nathalie procuration à HERCOUET Sylvie

BIGNON Alain procuration à WARDEGA Pierre

MARIS Guillaume

Secrétaire de séance : RÉTIF Kathy

Nombres de membres :

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice: 10

Date de la convocation : 30/03/2022 Date d'affichage : 30/03/2022

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents du Conseil.

DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2022

En contrepartie de l'occupation du domaine public des collectivités territoriales, les opérateurs de télécommunications électroniques doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret 2005-1676 du 27/12/2005.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le maire à fixer le montant de la redevance due par ORANGE au titre de l'année 2022 à 910.73€.

MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT D'UN MARCHE POUR LA FOURNITURE DE REPAS LIVRES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- adhère au groupement de commandes pour la fourniture des repas livrés pour la restauration collective,
- approuve la convention constitutive de groupement jointe à la présente délibération.
- autorise le Maire, à signer la convention constitutive du groupement.
- désigne la commune de Les Montils comme coordonnateur.

Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale annexé à la présente.

<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021, DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC DU SGC ROMORANTIN-</u> LANTHENAY

Le conseil municipal approuve à 14 voix pour, le compte de gestion 2021 du budget général.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 et demande aux membres présents d'élire un Président de séance qui fera procéder au vote, puis sort de la salle. Le Conseil Municipal désigne Mme RÉTIF Kathy puis examine le compte administratif, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats ci-après, sauf le maire sorti de la salle qui ne participe pas au vote, et adopte le compte administratif 2021 à 12 voix pour, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	514 850.53	556 106.14	+ 74 333.66	+ 115 589.27
Investissement	131 691.38	117 304.52	- 63 230.77	-84 047.63

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de M. WARDEGA Pierre, maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, à 14 voix pour.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

* un excédent cumulé de fonctionnement de 115 589.27€

* un déficit cumulé d'investissement de -84 047.63€ ligne 001 * un solde de restes à réaliser 0€

* un solde négatif d'investissement de 84 047.63€

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 84 047.63 (résultat cumulé)

- le solde disponible est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) soit 31 541.64€.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2022

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions 2022 suivantes :

Associations bénéficiaires

Total		2 240€
Association Réunis 'Vert		100€
APEM		460€
Lycée Boissay		120€
USCF Section Tennis		100€
Association Etincelles		60€
Donneurs de Sang Section Les Montils	50€	
Amicale des Sapeurs-Pompiers		500€
Cabanes de Vignes	125€	
Souvenir Français	50€	
Association des Secrétaires de Mairie	25€	
FNACA		50€
UNRPA		350€
Association Sport et Loisirs	250€	

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Vu l'état de notification des bases d'imposition pour 2022 (imprimé 1259) communiqué à la commune et transmis par les services de la préfecture de Loir et Cher.

Après délibération, le Conseil Municipal par 14 voix pour, vote comme suit la reconduction des taux 2021 sur 2022.

Taxes	Bases notifiées	Taux	Produits	fiscaux
			attendus	
Taxe foncière Bâti	254 718	50.66%		254 718
Taxe foncière Non Bâti	23 994	53.32%		23 994
TOTAL				278 712

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après délibération, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, vote le budget primitif de l'exercice 2022 au niveau des chapitres en fonctionnement et en investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses tel que ci-dessous :

Section de fonctionnement : 578 969.90 €
Section d'investissement : 195 025.53 €

Budget annexe : Vote du Budget annexe Chez Blanche- bar restaurant épicerie

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention (MME LOUET Christine) vote le budget annexe Chez Blanche -Bar restaurant épicerie de l'exercice 2022 au niveau des chapitres en section d'exploitation et d'investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses tel que ci-dessous :

Section d'exploitation : 3 500 € Section d'investissement : 243 391 €

Questions diverses:

CEREMONIE DU 8 MAI: la Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 débutera à 11H00 par un rassemblement au Monument aux Morts. Dépôt de gerbes et allocution. Vin d'honneur servi à la mairie. Les habitants sont invités à assister nombreux à cette commémoration.

Séance levée à 20h30

Le maire, Pierre WARDEGA